

AEVUM ADVISORY

Charte de déontologie & de compliance

Notre cadre d'intervention pour des missions sensibles, souveraines et durables.

« La confiance se construit par la rigueur de nos méthodes, la protection de nos échanges et la constance de nos engagements. »

ÉDITION 2026 | DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Notre engagement

Une exigence de confiance

Cette charte formalise les principes qui guident chaque intervention d'Aevum Advisory. Elle s'applique à l'ensemble de nos associés, collaborateurs, experts partenaires et prestataires intervenant pour notre compte.

Elle donne un cadre commun à nos décisions, à la conduite de nos missions et aux relations que nous entretenons avec nos clients, partenaires et écosystèmes.

01 Indépendance Préserver la liberté de jugement et éviter toute influence incompatible avec l'intérêt de nos missions.	02 Confidentialité Protéger sans réserve les informations, données et échanges confiés à nos équipes.
03 Intégrité Agir avec loyauté, transparence et rigueur, y compris lorsque la décision est exigeante.	04 Responsabilité Mesurer l'impact de nos recommandations et inscrire nos actions dans la durée.

Nos principes

Un cadre de conduite clair

01

Intégrité et indépendance

Nous exerçons nos missions avec objectivité, honnêteté et discernement. Nous identifions et prévenons toute situation de conflit d'intérêts, réel ou potentiel. Aucune considération extérieure ne doit compromettre la qualité de notre jugement ni l'intérêt légitime de nos clients.

02

Confidentialité et secret des affaires

Toute information recueillie dans le cadre d'une mission est considérée comme strictement confidentielle. Elle est utilisée uniquement pour les finalités convenues, accessible selon le principe du besoin d'en connaître et protégée pendant comme après la mission.

03

Sécurité de l'information

Nos dispositifs de travail intègrent des mesures de protection adaptées à la sensibilité des informations : maîtrise des accès, compartimentation, partage sécurisé, conservation proportionnée et vigilance continue face aux risques.

Nos principes

Exigence et responsabilité

04

Conformité et respect des cadres applicables

Nous conduisons nos activités dans le respect des lois, réglementations, obligations contractuelles et règles déontologiques applicables. Lorsque le cadre est complexe, nous privilégions la prudence, la traçabilité et l'avis compétent.

05

Respect des personnes et des parties prenantes

Nous favorisons des relations de travail fondées sur le respect, l'écoute, la non-discrimination et la qualité du dialogue. Nous veillons à ce que nos pratiques contribuent à un environnement de confiance et de responsabilité partagée.

06

Impact, durabilité et intérêt général

Nos recommandations prennent en compte leurs effets à long terme sur les organisations, les écosystèmes et les territoires. Nous recherchons des solutions utiles, proportionnées, résilientes et compatibles avec les enjeux de souveraineté.

Mise en œuvre

Faire vivre la charte

Cette charte est un document de référence vivant. Elle soutient la prise de décision, la prévention des risques et le dialogue au sein d'Aevum Advisory.

07

Signalement et devoir d'alerte

Toute personne confrontée à une situation susceptible de contrevenir à cette charte est encouragée à la signaler auprès de sa hiérarchie ou du référent désigné. Les signalements sont examinés avec sérieux, discrétion et protection des personnes de bonne foi.

08

Formation, contrôle et amélioration continue

Aevum Advisory veille à la diffusion de cette charte, à la sensibilisation de ses équipes et à l'amélioration de ses procédures. Les écarts constatés donnent lieu à des mesures adaptées, proportionnées et documentées.

Engagement individuel

Chaque personne intervenant au nom d'Aevum Advisory s'engage à connaître, respecter et promouvoir les principes de cette charte. Cette exigence est indissociable de la confiance accordée par nos clients.

Pour Aevum Advisory

Date d'entrée en vigueur : septembre 2026